



## Un chantier prioritaire : le suivi de la biodiversité sur le long terme

### 1- Contexte

Le Président de la République a fait de la jeunesse la priorité de son projet pour la France. La tenue des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche est une étape importante de ce projet. Les trois objectifs présentés par le comité de pilotage des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche sont :

1. **la réussite de tous les étudiants,**
2. **une nouvelle ambition pour la recherche** et l'enseignement supérieur, leurs rôles dans la société, l'économie, la transition écologique, le rayonnement international,
3. **la recomposition du paysage de la recherche et enseignement supérieur,** de ses articulations et collaborations, de la gouvernance de ses structures.

→ Le CSPNB s'est focalisé sur le deuxième objectif, celui d'une nouvelle ambition pour la recherche et l'enseignement supérieur, en proposant une approche sécurisant et optimisant le suivi à long-terme de la biodiversité.

### 2- Constat

Pour faire de la France un pays exemplaire en matière de lutte contre la réduction de la biodiversité, la France doit se doter d'une expertise reconnue comme d'excellence. L'expertise sur la biodiversité reposant essentiellement sur son suivi à long-terme, la continuité et la qualité de ce suivi sont donc deux impératifs majeurs. Nos voisins outre Manche l'ont bien compris dans la mesure où le maintien de ce suivi à long-terme a été retenu comme grande priorité dans un contexte de réduction majeure du budget du Ministère de l'Environnement britannique.

En adéquation avec l'un des objectifs majeurs des Assises, qui est celui de développer une recherche et un enseignement exemplaire, il ne suffit pas de suivre l'évolution de populations animales et végétales pour identifier les facteurs à l'origine de cette évolution. Une solide approche scientifique est indispensable pour identifier ces facteurs, car ils sont souvent complexes en raison de l'interaction entre espèces au sein des écosystèmes. Certes, les amateurs naturalistes sont de plus en plus nombreux à apporter des éléments d'intérêt scientifique, mais ces éléments ne peuvent être généralement valorisés au meilleur niveau international qu'avec le partenariat de scientifiques. Or, aujourd'hui, la publication dans des revues internationales à Comité de Lecture est un gage incontestable de la qualité des travaux réalisés et donc du crédit qui peut être apporté aux résultats obtenus. Cette reconnaissance internationale de la qualité du travail constitue un gage de qualité scientifique lorsque se pose la question des dommages à la biodiversité qu'est susceptible de provoquer un projet d'aménagement (construction d'autoroute, voie ferrée, barrage...).

Le problème majeur est que, par définition, la réalisation d'un programme de suivi de la biodiversité constitue un investissement à très long terme. Il faut parfois attendre dix ou vingt ans ! Un jeune chercheur ne peut s'engager dans un tel investissement car des résultats scientifiques lui sont demandés à court terme. Quelle que soit son ancienneté, un chercheur doit rendre compte de son activité à échéance annuelle et il est contraint de publier sans délai dans les revues les plus prestigieuses. Par contre, les grandes revues comme *Science*, *Nature*, *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America (PNAS)* ou *Ecology Letters*, sont avides de publier des résultats basés sur des données à long-terme. L'intérêt des résultats acquis, qui ne cesse d'ailleurs d'augmenter avec les années, garantit alors un financement par la communauté scientifique du coût de fonctionnement du suivi, assurant ainsi sa pérennité.

→ En France, il n'existe pas de personnel dédié à des observations à long-terme dans la communauté scientifique en écologie. Les laboratoires de recherche ont les plus grandes difficultés à réaliser un tel investissement humain à long-terme.

### 3. Propositions

Pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, l'acquisition de données scientifiques sur la biodiversité ne peut uniquement reposer sur une communauté dédiée à cette fin et indépendante de la communauté scientifique. Le coût financier serait trop prohibitif.

Dans un autre domaine de recherche, celui des activités des observatoires des Sciences de l'Univers, une solution a été trouvée sous la Présidence de François Mitterrand avec le Conseil National des Astronomes Physiciens (CNAP), régi par des décrets dont le premier est en date du 12 mars 1986. La spécificité du corps de ces astronomes et physiciens, ou de leurs adjoints, est la collecte, la conservation et l'exploitation des données d'observation en milieux naturels. Le recrutement et la labellisation des activités d'observatoires sont organisés au niveau national par des Comités appartenant à trois sections de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) : Terre Interne, Surfaces Continentales-Océan-Atmosphère (SCOA) et Astronomie.

→ Concernant la biodiversité et le patrimoine naturel, le CSPNB suggère que le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie propose un partenariat au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche afin de procéder à une extension de ce corps dans le domaine de la biodiversité.

Parallèlement aux trois sections sous la tutelle de l'INSU, une section composée d'experts d'organismes de recherche en lien avec l'écologie et la biodiversité (Institut Ecologie et Environnement du CNRS (INEE), Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), etc.) et de représentants du Ministère de l'Ecologie serait créée. Elle aurait ainsi la responsabilité de la labellisation et du recrutement des membres de ce Corps affecté au suivi de la biodiversité. Ces membres seraient intégrés à des unités de recherche dépendant des organismes précités. Pour bénéficier du savoir-faire de l'INSU, une première étape dans la mise en place de ce dispositif pourrait être un pilotage INSU-INEE, avec un élargissement dans un deuxième temps aux autres organismes de recherche.

## **ANNEXE : Le CONSEIL NATIONAL DES ASTRONOMES ET PHYSICIENS (CNAP)**

Le CNAP a pour rôle le recrutement et la gestion des membres du corps des Astronomes et Physiciens (Astronomes, Physiciens, Astronomes-adjoints, Physiciens adjoints, Aides astronomes, et Assistants d'observatoires). Chaque section est composée de membres assimilés de rang A (DR du CNRS, Pr des Universités) et de rang B (CR du CNRS, Mdc des Universités). Les membres de la section sont élus ou nommés pour une période de 4 ans. La section élit en son sein un bureau composé d'un président de rang A et de 2 assesseurs (un assesseur de rang A et un assesseur de rang B assurant généralement la fonction de Secrétaire de Section). La section se constitue en jury pour auditionner, classer et proposer au recrutement les candidats aux différents collèges selon le nombre de postes mis au concours dans chacune des sections.

Le CNAP, initialement réparti en deux sections (Sciences de la Planète et Astronomie), est composé de trois sections distinctes suite à l'arrêté MENP0202646A du 8 novembre 2002,

→ **la section Astronomie :**

président : Benoit Mosser (Observatoire de Paris)  
Collège des astronomes et collège des astronomes adjoints

La section Astronomie du CNAP a rédigé en 1995 un texte d'explication des missions du corps en général et des tâches de service en particulier. Depuis la rédaction de ce texte, l'INSU a défini les services d'observations qu'il soutient dans le cadre de sa politique scientifique, et qui sont mis en oeuvre sous la responsabilité des Observatoires des Sciences de l'Univers (OSU). Ces services d'observation sont labellisés par l'INSU, sur proposition de la Commission Spécialisée Astronomie (CSA) pour ce qui concerne l'astronomie et l'astrophysique.

→ **la section Terre Interne :**

président : Olivier Coutant (Observatoire de Grenoble)  
Collège des physiciens et collège des physiciens adjoints

L'INSU (Institut National des Sciences de l'Univers), institut de programmes et de moyens, est chargé de définir et de coordonner la politique des moyens d'observation du CNRS. A ce titre, il a labellisé un certain nombre de services d'observation qui sont présentés sur le site de l'INSU. Les physiciens et physiciens-adjoints exercent leurs fonctions dans des OSU (Observatoires des Sciences de l'Univers) ou établissements (ex : Institut de Physique du Globe de Paris).

→ **la section Surfaces continentales-Océan-Atmosphère (SCOA) :**

président : Philippe Keckhut (IPSL, Guyancourt)  
Collège des physiciens et collège des physiciens adjoints

La Section SCOA est habilitée à affecter des personnels CNAP dans certains établissements pour soutenir prioritairement les Services d'Observation et les moyens nationaux labellisés par l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) Divisions Océan-Atmosphère (OA) et Surfaces et Interfaces Continentales (SIC).

→ **La section « Evolution de la biodiversité »**

Collège des écologues et collège des écologues adjoints

La section est habilitée à affecter des personnels CNAP dans les établissements permettant de soutenir prioritairement les Services d'Observation et les moyens nationaux qu'elle a labellisé.